

BULLETIN MUNICIPAL



N° 10 / FÉVRIER 1989

I.- SIX ANS DE MANDAT : DES JALONS POUR L' Avenir

* Bulletin Municipal : moyen de communication mis en place par les élus pour mieux informer la population. Autre but recherché, lien avec les Associations locales ou Intercommunales. Ce document, distribué gracieusement à tous les foyers de la commune en est maintenant à son 10ème numéro. Gageons qu'il résistera à l'usure du temps.

* Révision du POS : Réalisée pour corriger les quelques imperfections constatées à l'usage dans l'application du Plan voté en 1983. De meilleures conditions de construction sont offertes, sans pour cela nuire à l'environnement ni engager la commune dans un développement irraisonné.

* O.P.A.H. : Opération Programmée pour l'Amélioration de l'Habitat, à laquelle la commune a adhéré, et qui a permis des aides financières et techniques pour la rénovation de l'habitat ancien.

* Participations Intercommunales : présence dans différentes actions engagées par d'autres partenaires :

- le S.M.I.B.A.
- le Parc Régional Naturel des Ballons
- le Pays d'Accueil du Ballon d'Alsace

en vue d'assurer le développement harmonieux du massif du Ballon d'Alsace en se gardant des illusions d'en faire une grande station de neige ... sans neige 10 mois l'an. Une autre intention est de s'engager dans l'accueil touristique.

* Vigilance dans la Vallée de Malvaux pour la protection de notre patrimoine naturel vis-à-vis du Syndicat des Eaux de Giromagny afin d'éviter la désertification (agricole, piscicole, touristique, commerciale) due à la multiplication des puits de pompage.

* Désir de sortir de l'isolement en matière de transports en commun malgré le refus exprimé par le Syndicat des Transports d'accepter notre demande d'adhésion à cet organisme. Pour ce dernier, notre richesse touristique et nos "mines" d'eau ne font pas le poids.

* Développement des arts en milieu rural, par la participation active de la commune au Centre Intercommunal et Départemental d'Ateliers d'Arts Plastiques et de Musique, mis en place par les communes du Pays Sous-Vosgien. Là, pour une somme modique, chacun pourra s'initier à la peinture, au chant choral, ou à divers instruments (flute, guitare, piano). A noter que les activités proposées ne sont pas limitatives et peuvent être créées selon les besoins exprimés.

* Intéressement au Monde du Travail, en étant membre actif de l'Association Multi-Services Chômeurs, et en ayant souscrit très tôt aux Contrats de Ressources Personnalisés contre la Précarité, plus connus depuis sous le sigle de R.M.I (Revenu Minimum d'Insertion)

II.- LES FINANCES COMMUNALES

=====

par Jean CHASSIGNET, adjoint aux Finances

Sur une période de 6 années, les finances communales peuvent être appréciées :

- soit en comparant d'un exercice sur l'autre les principaux postes des Comptes Administratifs
- soit en faisant le bilan des principales réalisations faites au profit de la population.

Dans ce chapitre 2 nous aborderons le premier point, laissant pour sujet du chapitre 3 le second point.

Bien que les chiffres soient fastidieux et peu significatifs par eux-mêmes, nous en citerons quelques-uns malgré tout pour ceux qui voudraient avoir des points de comparaison et pour respecter la volonté du Maire qui veut la transparence dans les finances communales.

Quelques chiffres :

	<u>1983</u>	<u>1984</u>	<u>1985</u>	<u>1986</u>	<u>1987</u>
Dépenses réelles					
- Totales	2.212.086	1.801.426	2.675.758	2.269.911	2.234.390
- par habitant	2.152	1.752	2.603	2.208	2.174
Annuité de la Dette					
-	267.335	210.390	239.988	219.698	323.775
- par habitant	260	205	233	214	315
- % des recettes de fonctionnement	16	12	13	11	16
Parts des dépenses de fonctionnement (%)					
- frais de personnel	38	39	37	40	39
- transferts	26	23	28	25	27
- Intérêts emprunts	7	8	11	9	10
Parts des Recettes de fonctionnement (%)					
- forêts	57	49	48	51	48
- Impôts locaux	14	17	18	17	17
- dotations et subventions	28	31	31	30	31
Fonds de roulement					
- au 1 Janvier	286.575	344.551	1.002.343	489.011	732.235
- en mois	1,6	2,3	4,5	2,6	3,9

Commentaires

* Le critère de bonne santé des finances communales est le fond de roulement qui, pour une commune de la taille de la nôtre, doit se situer entre 2 et 3 mois.

Les deux écarts constatés peuvent s'expliquer :

- en 1983, ce chiffre est à mettre au compte du précédent Conseil qui avait engagé de nombreux chantiers de réfection de voirie
- en 1985, des factures importantes concernant la route de la Papeterie et le Terrain de Sports n'ont été réglées qu'en Janvier alors que l'argent pour les couvrir était disponible
- A noter que les chiffres pour l'exercice 1988 ne sont pas encore disponibles. Ces derniers seront toutefois à corriger pour tenir compte, comme en 1985, d'une facture importante à régler en Janvier (achat de l'ancienne Colonie Alsthom).

* L'annuité de la dette : Actuellement de 16 % avec un maximum de 30 % généralement admis, se situe au même niveau qu'en 1983, début du mandat, et laisse toute latitude pour l'avenir.

* Les impôts locaux restent une part peu importante des recettes communales, ce qui est tolérable compte-tenu de l'apport réalisé par les forêts. Mais cela risque de poser de graves problèmes en cas de crise sur le bois ou d'une pollution importante sur le massif. Cela limite aussi de façon importante les subventions auxquelles nous pouvons prétendre.

Conclusion

La situation financière de la commune est saine, elle laisse au Conseil, quel qu'il soit, qui sortira des urnes des 12 et 19 Mars prochain de l'argent dans les caisses, et une importante marge d'emprunt. Le seul point noir pourrait être la faiblesse des ressources en provenances des recettes fiscales, mais à y bien réfléchir, qui s'en plaindrait ...

III.- LES TRAVAUX REALISES de 1983 à 1989

=====

par François DEMEUSY, adjoint aux Travaux

- ELECTRIFICATION :

- de la ferme LEHMANN
- du terrain de sport
- révision du circuit électrique de la Maternelle

- VOIERIE :

- Rue de la Papeterie à Malvaux
- Mur devant la Boucherie
- Mur devant le 34 Rue de l'Eglise
- Portion de chemin allant du réservoir au carrefour de l'Etang des Belles Filles
- Rue des Hauts Prés et Chemin sous le Bois
- Rue du Moulin entre la fontaine et le magasin Stalder
- Pont des Trois Rois (suite aux inondations)
- Rue des Fouillottes (aucune dépense pour la commune)

Budgété mais non réalisé : Accès aux Etablissements DELOR - GIROSOLDE

- SPORT :

- Terrain tous temps

- EDUCATION :

- Construction d'une nouvelle classe
- Isolation des deux classes existantes à la nouvelle école
- Cloture du terrain de sport et aire de jeux
- Cloture des bâtiments de la nouvelle école
- Double-vitrage des deux classes de la nouvelle école

- EAU :

- Curage et remodelage des berges de la Savoureuse à Malvaux
- Déviation des eaux de ruissellement Rue de la Charrière pour les conduire à la Savoureuse
- Révision du réseau d'eau

- BATIMENTS COMMUNAUX :

- Réfection du mur de soutènement derrière l'église
- Crépissage du mur du cimetière
- Crépissage du presbytère
- Remplacement de la porte d'entrée et des volets du presbytère
- Remplacement d'une partie de la zinguerie de l'église
- Réfection de la toiture à l'entrée de l'école maternelle
- Rénovation de la salle de réunion à la mairie
- Réparation de la sonnerie des cloches
- Aménagement d'un W.C à la Mairie
- Achat de la colonie Alsthom

- DIVERS :

- Achat de containers pour verres
- Aménagement d'un pique-nique au Pont Magny
- Achat d'une nouvelle lame de déneigement

PROJET : Réalisation après constitution du dossier, du relais de télévision courant 1989

IV.- LA FORET COMMUNALE

=====

Nos ressources financières proviennent en partie de notre patrimoine forestier.

D'une contenance de 508 ha, divisée en 52 parcelles dont la surface varie de 4 ha 3 à 15 ha 1, notre forêt est soumise au régime forestier, et de ce fait, gérée par l'Office National des Forêts.

Un plan d'aménagement établi sur 20 ans, de 1976 à 1995, prévoit une possibilité d'exploitation de 3 000 m³ par an avec une rotation de 10 à 12 ans. Il s'avère, à l'expérience, que ces prévisions sont trop optimistes, et que la sagesse recommande d'en arriver à un rythme d'exploitation de 2 500 m³ par année.

Le tableau qui suit vous présente le volume des produits exploités sur les six dernières années.

Exer- cice	Vente sur pieds-Adjudications			Exploitation en régie (commune)		
	Parcelles	Feuillus	Résineux	Parcelles	Feuillus	Résineux
1983	20	151 m ³	257 m ³	24 - 27	139 m ³	884 m ³
				28	121 m ³	747 m ³
		TOTAL : 2 299 m ³				
1984	33-34	692 m ³	761 m ³	16-17-21-	457 m ³	778 m ³
				31-32		
		TOTAL : 2 688 m ³				
1985	6-35-52	671 m ³	544 m ³	29 - 30	651 m ³	589 m ³
				50 - 51		
		TOTAL : 2 419 m ³				
1986	10 - 11 37	711 m ³	471 m ³	18 - 19	447 m ³	782 m ³
				38 - 39		
		TOTAL : 2 411 m ³				
1987	45	258 m ³	852 m ³	40	63 m ³	741 m ³
		TOTAL : 1 914 m ³				
1988	42 - 43 44	310 m ³	853 m ³	12 - 13 -	432 m ³	770 m ³
				41		
		TOTAL : 2 365 m ³				

Il convient d'ajouter à ces chiffres l'exploitation des chablis, qui varie entre 100 et 150 m³ par an

IV.- HISTOIRE LOCALE : LES TISSAGES A BRAS (suite)

=====

GROS - DAVILLIERS - ROMAN et Cie

Pour 1 200 F. et par l'intermédiaire de son directeur de manufacture de Bavilliers, M. GRESSIN, la maison Gros-Davilliers Roman et Cie achète une maison couverture de tuiles de 1 are 64 ca sur un terrain de 3 ares (section E dite du village, parcelle 243), le 2 Avril 1818 à la veuve Jean Baptiste JEANNENOT née Anne DUPONT.

Le 7 Avril 1818, Ignace CLEMENT DEMEUSY vend 16 ares de terrain à la même maison, au lieu dit "Champs Pierron" (entre le n° 59 et 60 de la Rue de l'Eglise).

Gros-Davilliers-Roman et Cie est l'une des plus ancienne maison de filature, tissage et impression d'Alsace, installée à Wesserling depuis 1802. Elle introduit très tôt le moyen de filer la trame en canettes et de dévider dans la navette sans en faire des échevaux, ce qui procure une grande économie aux filateurs et aux tisserands. Ce n'est pas en concurrent de la Maison Blech-Friess et Cie de Mulhouse qu'elle s'implante au Puix, car en 1812 elle était déjà établie à Giromagny. Son objectif est d'obtenir, des tisserands locaux, des tissus fins.

Aurait-elle déjà installé des métiers au 36 Rue de la Beucinière avant de construire sur le mode de la Grande Fabrique un atelier aux Champs Pierron ?

C'est sans doute une raison économique qui poussa cette maison à construire chez nous un atelier :

" de 1818 à 1825 il y eut une forte hausse sur les cotons
en laine et les files "

La façon obtenue par la filature était alors de 2 à 3 F. par livre, mais, en 1832, elle tomba à 0.60 ou 0.75. Témoin l'imposition (taxe professionnelle) opérée entre 1834 - 1835 localement puisque de 233.- F. elle passe à 35 F. alors que l'on recense 59 ouvriers en 1841.

Gros-Davilliers avait vendu son atelier en 1831 à Fergusson - Bornèque de Bavilliers, et en 1851 cette société le vendit à Boigeol qui le démolit en 1860.

Les anciens du village parlaient souvent de la fabrication "sur le mode de Wesserling". Une autre société travaillait pour et sur le mode de cette maison.

.. / ..

LE TISSAGE CHASSIGNET - LARGER

Chargée d'histoire, la société Chassignet-Larger était implantée à Chauveroché et au Quartier du Mont-Jean.

Dans le parc du chalet de la Beucinière actuel, la commune possédait des terres. Pour des raisons financières en 1820, elle vend 38 ares pour 1.295 F. à Joseph Chassignet fils de Mathias, bucheron, époux de Catherine de Bornèque. Leur maison d'habitation - détruite actuellement - était en bordure de la Gonfle.

En 1821, Joseph Larger, époux de Thérèse Luthringer, passe une convention avec Chassignet : "le terrain restera à ce dernier, le bâtiment sera construit en commun, 20 métiers à tisser à bras y seront placés". L'accord ne sera que de courte durée, et en 1823 la dissolution atteste que "l'on travaille pour la maison de Wesserling". Joseph Chassignet achète le bâtiment et poursuit la fabrication.

Quelles pouvaient bien être les raisons de cette dissolution rapide ?

Souvenons-nous des incidents avec l'atelier Schick, non loin de là.

A la même époque, Joseph Larger quitte Jean-Baptiste Grille pour s'installer à Sermamagny, où la aussi, il a des problèmes avec la municipalité.

En 1832 Joseph Chassignet lègue à sa femme Catherine de Bornèque et à ses 5 enfants le bâtiment qui abrite le tissage. D'après l'inventaire, il est difficile d'opérer le partage, et sa veuve achète la totalité. L'autre atelier Chassignet est au pied du Mont-Jean "proche du chemin qui conduit au Ballon".

Lorsque le recensement a lieu, en 1841, "41 ouvriers travaillent chez les Chassignet, en deux ateliers". Sachant que l'atelier de Chauveroché (d'après l'inventaire) possède 25 métiers à tisser à bras, l'autre atelier n'a que 16 ouvriers, et dans chacun d'eux y travaillent deux enfants en-dessous de 16 ans.

Après la crise de 1848, le bâtiment de Chauveroché sera destiné à la ruine, et l'autre converti en maison d'habitation.

LE TISSAGE SAUER

Charles Léonard SAUER, directeur de tissage de coton, demeurant au Puix et ci-devant à Moosch, époux de Suzanne Behra, vient s'installer au village avec sa belle-mère âgée de 58 ans, veuve de Jean Behra. Il dirige la manufacture de Joseph Maus et Charles Joseph Boesler de Williers (la Grande Fabrique). Nous sommes en 1820, et quatre ans plus tard il achète un terrain sur lequel il construit une maison avec tissage. Lorsque sa femme meurt, le 19 Avril 1825, suivant l'inventaire, il existe 12 métiers à tisser à bras. Cependant tout n'est pas payé. Il hypothèque pour 1.000 F, tous ses biens. Charles Léonard se marie, le 11 juillet 1826, à Jeanne Claire Grille.

Le 29 août 1837, la maison Blech-Friess et Cie de Mulhouse fait une avance de 1.500 F; et la même année il reçoit en donation "tous les biens des Merlet à Anjoutey".

Lors du recensement de 1836, la famille se compose de "Charles Léonard âgé de 54 ans époux de Jeanne Claire Grille âgée de 49 ans, et 5 enfants - Madeleine 23 ans - Charles 19 ans - Julie 16 ans - Léonard 8 ans - Théodore 6 ans".

En 1841, 29 ouvriers et 2 enfants en dessous de 16 ans travaillent à l'atelier Sauer, et en 1862, le bâtiment est converti en boulangerie.

V.- INFORMATIONS PRATIQUES

1.- Les conciliateurs (Extraits du n° 11 de novembre 1988 du Recueil des Actes Administratifs)

Les résultats très favorables remportés par les conciliateurs a conduit le Garde des Sceaux à les multiplier, afin de les rapprocher des personnes ayant des différends à régler.

L'objectif final est de mettre en place un conciliateur par canton.

En ce qui concerne le Territoire de Belfort, six conciliateurs ont été nommés :

- Canton de Giromagny Madame E? GIRARD

Il apparait utile de souligner que les conciliateurs sont bénévoles, que leurs interventions sont gratuites, et qu'ils s'attachent à régler sans aucun frais ni aucune contrainte les différends existants entre les particuliers.

Ils ne peuvent intervenir dans les litiges entre les particuliers et l'administration (compétence des Médiateurs), ni dans les litiges relatifs à l'état des personnes (divorces, reconnaissance d'enfants ...) compétence des tribunaux.

Aucune formalité n'est requise pour obtenir l'intervention du conciliateur. Il suffit de s'adresser à la Mairie des chefs-lieux de cantons pour lesquels ils sont compétents :

- à la Mairie de Giromagny : pour Madame E. GIRARD

2.- Cartes d'identité et Passeport

N'attendez pas la veille des vacances ou d'une excursion pour renouveler vos pièces d'identité.

Compter au moins 15 jours de délai afin de pouvoir préparer tranquillement vos bagages et valises au lieu de courir les administrations pour tenter de rattraper le temps perdu ou encore d'éviter d'être refoulé à la frontière.

Pour une carte d'identité, en cas de première demande, de renouvellement en cas de perte ou de vol ou si un changement de situation familiale a lieu, il faut fournir un extrait d'acte de naissance comportant l'indication de la filiation.

N'hésitez pas à faire un détour par la Mairie pour obtenir tous les renseignements désirés.

- CONSEILS AUX RANDONNEURS -

Devant la recrudescence des accidents de montagne, le Ministère de l'Intérieur - Direction de la Sécurité Civile - rappelle les dix commandements du randonneur, notamment en zone de montagne :

- 1.- Soyez en bonne condition physique. Emportez boissons et aliments appropriés.
- 2.- Ayez un équipement adapté et en bon état : vêtements chauds, chaussures solides, carte détaillée, boussole
- 3.- Préparez méthodiquement votre itinéraire. Apprenez à vous orienter.
- 4.- Consultez la météo : le temps change vite surtout en montagne
- 5.- Prévenez de votre itinéraire et de l'heure approximative de votre retour
- 6.- Partez avec des randonneurs : jamais seul
- 7.- Méfiez-vous des dangers propres à la montagne. Pentes glissantes et raides, chutes de pierres.
- 8.- Accomplissez des efforts modérés et progressifs.
- 9.- Renoncez devant un obstacle trop difficile
- 10.- Donnez l'alerte en cas d'accident. Servez vous des signaux de détresse. Ne laissez jamais seul un blessé.

Ces conseils sont destinés aux pratiquants occasionnels de la randonnée. Surtout en montagne, peu familiarisés avec les risques inhérents à cet environnement, leur application permettra d'éviter qu'une simple promenade tourne au drame.

BIENTOT DU TENNIS A LEPUIX . GY !

Le tennis est aujourd'hui un sport accessible à tous ;
c'est pourquoi nous voyons se créer un court dans chaque village nous
environnant.

Ainsi, la "RAQUETTE MOTIEUSE" a vu le jour ; les statuts ont été
établis et le comité formé de la façon suivante :

- Président : Bernard MASNADA
- Président-adjoint Patrice RUGGERI
- Trésorier Michel CONRAD
- Trésorier-adjoint Pierre WIMMER
- Secrétaire : Alain GROSJEAN
- Secrétaire-adjoint Alain LEHMANN
- Membres Jacques CHASSIGNET
Pascal RUGGERI
Gilles DEMEUSY

Le Comité demanda à la Mairie l'autorisation d'utiliser la cour
de l'école avec l'accord de l'Académie (ceci, en dehors des heures sco-
laires)

Pour équiper la cour de l'école, un investissement est nécessaire.

De ce fait, la vente de cartes de membres s'effectuera dès la parution de ce
bulletin municipal, auprès de :

- Bernard MASNADA : 45 Rue de la Charrière
90200 LEPUIX.GY
- Patrice RUGGERI : 5, Quartier de la Côte
90200 LEPUIX.GY
- Michel CONRAD : 31, Rue de la Beucinière
90200 LEPUIX.GY

Pour les habitants de LEPUIX.GY, le montant de la cotisation de
la saison 1989 est fixé à 50.- Francs par personne à partir de 14 ans.

Il est gratuit pour les enfants de moins de 14 ans.

Pour les autres personnes, un ticket horaire sera proposé.

====